



ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE

CINQUANTE-SIXIEME ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE
Point 14.16 de l'ordre du jour provisoire

A56/DIV/7
15 mai 2003

Syndrome respiratoire aigu sévère

Note d'information sur les mesures de prévention pour les délégués à l'Assemblée mondiale de la Santé

1. La note verbale figurant en annexe a été envoyée à tous les Etats Membres et à toutes les organisations invitées à la Cinquante-Sixième Assemblée mondiale de la Santé.
2. L'attention des Etats Membres et des organisations invitées est appelée sur le fait qu'il est indispensable pour chaque personne assistant ou travaillant à l'Assemblée de la Santé de remplir le formulaire de déclaration sur l'état de santé.